

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE GUJAN-MESTRAS DEVELOPPEMENT**

**Objet : Avenant n°1 à la convention de Partenariat 2022-2023 entre le Club d'Aquariophilie du Bassin d'Arcachon et Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT.**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 juin, le Conseil d'Administration de l'EPIC Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, salle des conférences, sous la présidence de Xavier PARIS

Date de la convocation des membres : 5 juin 2023

**Présents :**

- Xavier PARIS, Président de Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT
- Stephan PEY, Vice-président de Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT
- Sandra PEIGNON, Conseillère municipale déléguée au tourisme
- Corine CAZADE, Conseillère municipale déléguée à la culture
- Corinne GAUTIEZ, Conseillère municipale déléguée à l'animation des quartiers
- Jean-Pierre PETIT, conseiller municipal,
- Michel CARRARA, La Coccinelle
- Dominique POIRIER, ATGM
- Vincent HAUSSEGUY, Cocci'Vélos
- Patrice ZUBIETA, ancien artisan

**Absents excusés :**

- Ludovic DUCOURAU - donne procuration à Xavier PARIS
- Kevin LANGLADE - donne procuration à Jean-Pierre PETIT
- Olivier PAINCHAULT - donne procuration à Sandra PEIGNON
- Arnaud QUENOUILLE - donne procuration à Michel CARRARA
- Grégory DEBORD

Dans le cadre du suivi des aquariums de la Maison de l'Huître, le Conseil d'Administration a validé, par délibération du 5 mai 2022, la convention de partenariat entre le Club d'Aquariophilie du Bassin d'Arcachon et Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT.

Dans cette convention, l'association du Club d'Aquariophilie du Bassin d'Arcachon s'engage à :

1. faire bénéficier Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT et plus spécifiquement le personnel de la Maison de l'Huître de ses connaissances, ses conseils techniques concernant la gestion globale des aquariums de la Maison de l'Huître : interventions quotidiennes, nourriture, remplacement de matériel...
2. gérer l'organisation des peuplements des aquariums de la Maison de l'Huître étant précisé que ceux-ci ont pour objectif de présenter de façon vivante les prédateurs de l'huître,
3. assurer mensuellement l'entretien des aquariums de la Maison de l'Huître et procéder au remplacement des consommables lorsque nécessaire,
4. intervenir sur place lorsqu'un dysfonctionnement est constaté en termes de matériel, de qualité des eaux ou de comportement des peuplements.



Afin de soutenir l'objet de l'association et notamment la réalisation des actions et objectifs précités, Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT s'engage à verser à l'Association du Club d'Aquariophilie du Bassin d'Arcachon une subvention annuelle.

Au titre de l'année 2022, le montant de la subvention versée s'élevait à 1 500 €.

Il est proposé, au titre de l'année 2023, de verser une subvention d'un montant de 1 650 € tel que mentionné dans l'avenant n° 1 à la convention de partenariat, joint à la présente.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 à la convention de partenariat 2022-2023 modifiant l'article 4 et portant le montant de la subvention pour l'année 2023 à 1 650 €.

**DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Adoptée à l'unanimité**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jours, mois et an que dessus.

**Xavier PARIS**  
Président de Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT